

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire Inférieure

et des Associations Rurales, Viticoles, Maraichères, Horticoles et Avicoles affiliées

JOURNAL HEBDOMADAIRE paraissant le Samedi - Tirage 15.000

ADMINISTRATION : 2, Rue Scribe, Nantes (à l'angle de la Rue Boileau) — BUREAUX : ouvert tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. Pour toute la publicité, s'adresser : PUBLICITE DE L'OUEST ET DU CENTRE, 11, Rue de la Fosse — NANTES

TELEPHONE 141.95 Chèques Postaux Nantes 6.015



AGRICULTEURS DE FRANCE : La session générale 1929 aura lieu du 20 au 25 mars, au siège de la Société, 8, rue d'Athènes, Paris.

LA CONFEDERATION DES PRODUCTEURS DE FRUITS A CIDRE, à l'occasion du Concours général agricole, tiendra une assemblée extraordinaire le samedi 23 mars, à 9 h. 30, rue d'Amsterdam, 32, à Paris.

A RENNES, la VIII^e Foire-Exposition de Bretagne se tiendra sur le Champ de Mars, du 28 avril au 5 mai.

LE CONCOURS CENTRAL DE PARIS des animaux reproducteurs des espèces chevalines et asines se tiendra du 2 au 7 juillet. Les engagements seront reçus jusqu'au 1^{er} mai, au Ministère de l'Agriculture.

LA PENSION DES VICTIMES DE LA GUERRE (mutilés, veuves, orphelins et ascendants) qui était l'an dernier au taux de 112 % va être portée à 140 %, rétroactivement à dater du 1^{er} janvier 1929, et ceci sans dommage pour le Trésor, le nombre des bénéficiaires diminuant chaque année.

A CHARENTES vient de se créer une Société d'élevage de la race bovine normande, sous les auspices de la Chambre d'Agriculture et des Comices agricoles, dans le but de mettre à la disposition des éleveurs des reproducteurs d'épave et d'assurer le contrôle laitier.

LA CULTURE DE LA VIGNE tend de plus en plus à se déplacer vers le Sud et c'est une utopie de vouloir en planter en Bretagne. Dans les siècles antérieurs, on la cultivait autour de Paris, et même dans le Nord ; à Roubaix il existe encore une rue de la Vigne, mais la vigne a disparu depuis longtemps.

POMMES A CIDRE : La production totale pour la France a atteint, en 1928, environ 18 millions de quintaux, contre 40 millions en 1927.

LA SOCIETE FRANÇAISE DU DAHLIA a été créée à Biarritz, le 3 décembre dernier, dans le but d'améliorer et de diffuser la culture de cette plante très décorative. M. Laborde en est le président.

EN AUTRICHE l'agriculture traverse une crise aiguë, la détresse est profonde ; le bétail et les céréales ne trouvent pas de débouchés par suite du mauvais traité de commerce avec la Hongrie et les vins grecs menacent ruiner les viticulteurs autrichiens.

SUCRE DE BOIS : Les journaux allemands nous apprennent qu'à Stettin une fabrique exploite l'extraction de sucre du bois. Sera-t-il meilleur marché, au cours actuel du bois ?

PRODUCTION DE SUPERPHOSPHATE : La France se classe en tête de l'Europe, avec une production annuelle de plus de deux millions de tonnes ; vient ensuite l'Italie, puis l'Espagne, l'Angleterre, l'Allemagne, la Hollande, les Etats de l'Europe Centrale, le Danemark et la Suède.

LE DANEMARK offrirait d'importantes débouchés aux producteurs français de fruits et légumes. Avis aux exportateurs.

EN NORVEGE, 40 % des exploitations agricoles utilisent l'électricité pour l'éclairage et la force motrice. En France, nous sommes loin d'atteindre ce chiffre, malgré les efforts accomplis pour l'électrification des campagnes.

Sachons défendre l'Agriculture !

On commence à se rendre compte, dans le public, de l'importance considérable que pourra avoir le relèvement agricole dans le relèvement général du pays. C'est là une vérité qui devrait être reconnue par tous ceux ayant, de près ou de loin, un rôle à jouer dans l'orientation économique de la France. Quo de fois des notabilités très répandues, voire des parlementaires, n'ont-ils dit que la question agricole n'était pas de leur ressort et que cela regardait exclusivement les ruraux ! Quelle regrettable conception ! Il ne s'agit pas ici d'un problème localisé à une branche particulière de l'industrie, et dont les spécialistes seuls doivent se préoccuper. Il s'agit en réalité de la base fondamentale de la vie de la France, celle qui doit assurer son pain et toute sa subsistance, et dont la faiblesse grandissante, par suite des conditions défavorables qui lui ont été faites depuis la guerre par la politique économique suivie, constitue une menace sérieuse pour l'avenir de notre pays.

Il est certain que les résultats de notre balance d'échanges avec l'étranger de l'année 1928 sont d'un pressant avertissement, avec leur déficit de plusieurs milliards qu'il a fallu payer à l'étranger sans contre-partie et cela en raison des achats massifs que nous devons faire de plus en plus en denrées alimentaires.

Tout s'enchaîne dans ces questions de production. Si l'état de l'agriculture n'est pas dans de meilleures conditions, ce n'est pourtant pas la faute du producteur rural, qui en est lui-même la première victime, car du fait de notre système économique, il doit faire ses achats de produits manufacturés sur un marché très protégé, alors qu'il vend à des taux souvent inférieurs, en raison du régime douanier beaucoup moins favorable à l'agriculture. Quoi d'étonnant à ce qu'il se décourage et se détache de la terre ! L'exode rural a été littéralement encouragé par la politique économique de ces dix dernières années.

Alors que les discours prononcés officiellement prêchaient pour le développement, si indispensable à la France, de la production agricole, les actes accomplis poussaient juste dans le sens contraire.

C'est ainsi que les tarifs compensateurs douaniers, qui devraient être considérés par tous comme à répartir équitablement entre l'agriculture et l'industrie, deviennent une affaire que de nombreuses personnalités ne prennent au sérieux que pour la partie qui les intéresse immédiatement, sans se rendre compte de l'incidence qu'un calcul mal équilibré de l'ensemble pourra présenter pour la prospérité générale de la nation, clé de la prospérité particulière. Quant à la protection agricole, on n'en parle le plus souvent que pour affirmer que moins elle sera élevée, mieux cela vaudra vis-à-vis du prix de la vie.

Si on parle de production et d'échanges, comment ne pas se pencher sur ce problème qui a sa valeur pour tous, celui de l'alimentation journalière ? Comment laisser de côté la moitié et même plus de la moitié de notre population française, ceux-là qui sont à la terre ? Cette moitié se nourrit, nourrit l'autre, apporte à l'industrie une grosse part de ses matières premières et en même temps absorbe plus de la moitié de la production industrielle. Si on se plaint de sous-consommation des produits industriels, c'est que la capacité d'achat des ruraux est sensiblement diminuée depuis la guerre, quoiqu'on en dise. Les preuves en sont irréversibles dans la dépopulation continue des campagnes et dans la diminution notable des dépôts des caisses d'épargne, en valeur ou par rapport à l'avant guerre.

Il faut donc, de toute évidence, travailler à rétablir l'équilibre par un régime douanier mieux approprié et permettant, qu'on le conçoive par le haut ou par le bas, d'établir une cote égale dans les prix de vente des produits agricoles et des produits industriels.

Est-il bon de fuir purement et simplement notre marché à l'étranger qui verra écouler notre production et fera ensuite les prix forts qu'il voudra ? Poser la question, c'est donner la réponse. Il faut choisir : ou bien créer des richesses et mettre le consommateur au niveau de la richesse du producteur, ou bien vivre dans la sous-production et mettre le producteur au niveau de la pauvreté du consommateur. D'ailleurs l'opposition entre producteurs et consommateurs n'est qu'apparente. Tous les producteurs ne sont-ils pas des consommateurs et l'immense majorité des consommateurs ne participent-ils pas à la production ? C'est l'orientation de cette production qui doit faire l'objet de l'attention de nos dirigeants pour qu'elle évolue dans le sens le plus à même d'apporter la prospérité générale.

Nous avons déjà mentionné l'intérêt de voir enfin se dessiner en haut lieu une politique de rendement. C'est cela qu'il faut à la France pour se redresser : Une Politique de rendement de nos matières premières françaises, lesquelles sont surtout agricoles, et que la saine logique et le simple bon sens commandent d'exploiter au maximum pour le relèvement du pays et la libération de ses formidables dettes de guerre, qui pèsent si lourdement sur toute la nation.

Alfred GRAU, Président du Comité National de la Modernisation des Campagnes. (Tous droits réservés.)

UN INVALIDE



— Vous venez voir votre député et vous dites que vous n'avez rien à lui demander ?
— Dame, vous m'avez pris ma voix... j'attends la route des Assurances Sociales !

Un Brin de Causette...



Il y a des gens qui ne se trouvent jamais bien où ils sont. Parait que c'est un peu la faute de la guerre, qui nous a donné comme qui dirait un remblément nerveux dans les quilles. On éprouve le besoin de se déplacer, pour une promenade ; on prend le train ou une auto ; on fait une centaine de kilomètres, comme autrefois on faisait le tour de son potager, ou une ballade au village. On appelle ça la bougeotte !

Je crois que cette bougeotte est aussi occasionnée par un nouvel esprit de curiosité. Notre mère Eve était déjà curieuse, mais ses enfants ont cru bon de cultiver cette curiosité et nous l'avons poussée à un degré de raffinement un peu osé.

Naturellement, je ne parle point de la curiosité malsaine, que nous devons étouffer, mais de la curiosité scientifique et toutouque. Un cultivateur se déplacera facilement pour visiter une exposition, un concours, pour aller voir des cultures sélectionnées, ou pour écouter une conférence. On ne peut que louer ce désir de s'instruire, d'apprendre, de se perfectionner.

On a pourtant assez crié que le paisan était routinier ! Allons, voilà qu'il s'aime à suivre tout le mouvement... il a deux mètres de retard, mais ça vient quand même.

Des savants, des hommes audacieux ont exploré maintenant les quatre coins du monde. Il n'y a plus guère de terres inconnues : on a traversé le Sahara, le Thibet, l'Australie, le lac de Grand-Lieu et le Pôle Nord en tous sens. La lune ! on se répondait l'autre jour un gamin, à qui je posais la question.

Ce petit polisson a raison. Nous sommes devenus des gens tellement remués, avec nos moyens rapides de locomotion, que notre champ nous paraît trop petit ; que notre pays n'est plus qu'un mouchoir de poche pour belle demoiselle, et notre globe une piste qu'on parcourt comme en un tour de chevaux de bois.

Puisque notre boule ronde nous enfuit, faut bien chercher d'autres planètes. Heureusement c'est point ça qui manque — il y a plutôt l'embaras du choix. Le tout est d'y grimper. Des mathématiciens émérites ont déjà fait des travaux d'approche... sur du papier. Ils ont calculé que nous n'étions qu'à 150 millions de kilomètres du soleil (une paille !) ; mais comme on ne veut point entrer dans un four crématoire et comme y a déjà assez de gens dans la lune (pour sûr !) on va chercher à entrer en relations avec la planète Mars.

Le savant sollicitor anglais Robinson (qu'il ne faut pas confondre avec Robinson Crusoe dans son île) a déjà fait des signaux aux Martiens, grâce à un appareil, perfectionné, comme de juste. Il attend la réponse ? Pourvu que celle-ci ne soit point celle du général Cambroune !!!

Après tout, il y aurait peut-être des terres très riches à cultiver dans cette planète Mars, et des moutons à cinq pattes ? On pourrait se passer pendant longtemps d'engrais ; ce serait un arbuste, aux prix qu'ils sont. On tomberait là-dessus comme mars en carrière.

Validité du Règlement en argent du Prix des Fermages dans les Baux en nature

On se rappelle le rapport remarquable que M. Achille Mestre, professeur à la Faculté de Droit de Paris, avait bien voulu donner à l'Assemblée générale de l'Union Centrale des Syndicats des Agriculteurs de France, le 19 mars 1928 sur la question de la validité des baux en nature.

Le savant professeur avait conclu d'une manière formelle que trois clauses étaient d'une validité certaine :

1^o Celle où le fermage est d'une certaine quantité de blé ou autre denrée livrable en tel lieu et à telle date — c'est le bail en nature proprement dit, sans conversion du paiement en espèce monétaire — aucune difficulté à ce sujet ;

2^o Celle où le fermage est d'une certaine quantité de blé et autres produits de la ferme, que le fermier s'oblige à vendre pour le compte du preneur et dont il lui remet le prix au cours de tel marché. Il y a dans ce cas, bail en nature proprement dit, et mandat de vente. Deux opérations distinctes dont la légalité n'est pas douteuse.

3^o Celle où le fermage est d'une certaine quantité de blé et autres produits, le propriétaire se réservant le droit de contraindre le fermier qui s'y oblige à lui verser le prix du fermage en espèces, suivant tel cours. — C'est la clause dite de la conversion en espèces, conversion qui reste facultative pour le propriétaire qui peut l'exiger si bon lui semble, obligatoirement en ce cas pour le fermier qui ne peut se refuser au versement des deniers si le bailleur l'exige.

M. Mestre donnait comme clause d'une validité incertaine, en regard aux fluctuations de la jurisprudence, la disposition stipulant que le fermage serait du prix X quintaux de blé payables en espèces, à tel cours, mais il concluait personnellement à la validité de cette clause.

Or, la Cour de cassation vient de rendre un arrêt en date du 18 février qui tranche la question d'une manière définitive et dans le sens, semble-t-il, de la validité qui est incontestablement la plus favorable à la liberté des parties.

En effet, il s'agit d'un bail à ferme conclu en blé, dont le paiement est stipulé en argent au cours du marché libre de Paris, du mercredi précédent chaque terme fixé pour le paiement.

Lire le texte exact de l'arrêt de la Cour en 2^e page.

La Carte d'Identité de Marchand de Bestiaux n'est pas imposable au Propriétaire herbager

M. Bréant, député, demande à M. le Ministre de l'Intérieur si un propriétaire possédant des herbages et les faisant valoir lui-même achetant des animaux maigres dans les foires et marchés de bétail, pour le seul besoin de ses herbages, et revendant gras les animaux après un séjour variable dans les pâturages, est obligé d'être porteur de la carte visée par le décret du 30 septembre 1923, ou si, au contraire, il doit être classé dans la catégorie des producteurs. (Question du 15 janvier 1929.)

Les Assurances Sociales en Agriculture

À la requête de la Confédération générale des Vignerons du Centre et de l'Ouest et de la Fédération régionale des Associations agricoles du Centre, M. Louis PROUST, président du groupe de défense des Vignerons du Centre et de l'Ouest :

MM. François Albert, Amiot, Geoffroy d'Andigné, Andraud, André, Antrand, Bellocq, Benazet (Paul), Berger, Bernier, Besnard-Ferron, Blancho, Boulet, Bougère, Boyer (Edmond), Bréant (André), J.-L. Breton, Chassaing, Chevrier, Colomb, Paul Constans, Déarnauds, Dien, Durand, Faure, Fit, Henry Fougère, Frol, Gamard, Gannet, Georges, Gourdeau, de Gremont-Lesparre, de Grandmaison, Guillon, Hélias, Herard, Hymans, Jouffrault, marquis de Jaligné, marquis de la Ferrière, Lamoureux, Laroche, Le Cour-Grandmaison, Legros, Léque, Locquin, Macouin, Marcombes, Massé (Auguste), Emile Massé, Mathieu, Francis Merlant, Hubert de Montaigu, Jean Montigny, Montjou (Edgard de), Morin, Pacaud, Parenteau, Patureau-Mirand, Albert Paulin, Planché, Polignac (François de), Pradon-Vallancy, Richard (René), Rochereau, Roland, Senestre, Sibille, Taudière, Thibault, Thiorier, Tinguy du Pouët (de), Tranchant, Vaceure, députés, ont déposé sur le bureau de la Chambre des Députés, la proposition de résolution suivante :

EXPOSE DES MOTIFS

Une très vive émotion se manifeste, surtout depuis quelques semaines, dans les milieux agricoles, à l'approche de l'application de la loi du 5 avril 1928 sur les Assurances sociales.

Les groupements agricoles départementaux, régionaux et nationaux n'ont pas cessé de manifester leur volonté de voir les travailleurs agricoles bénéficier des avantages de la loi comme tous les autres travailleurs du commerce et de l'industrie. Mais ils ont signalé partout et à maintes reprises les difficultés d'application dans nos campagnes d'une loi sociale qui a été surtout conçue, à l'origine, pour les travailleurs des villes.

La Chambre des Députés l'avait parfaitement compris. Elle avait prévu un chapitre spécial consacré à l'agriculture — chapitre qui a été supprimé par la Haute Assemblée. Il n'importe plus de savoir ce qui aurait pu être fait alors pour donner satisfaction au monde rural. Les Associations agricoles elles-mêmes n'étaient peut-être pas en mesure de faire connaître avec précision leurs desiderata.

Il n'en est plus ainsi aujourd'hui. Les Associations agricoles et les Chambres d'agriculture, parfaitement d'accord, font entendre un cri d'alarme dont les représentants des ruraux ne sauraient méconnaître la gravité.

Le projet de règlement d'administration publique actuellement en instance devant le Conseil d'Etat n'apporte pas aux travailleurs agricoles — salariés ou autonomes — les satisfactions essentielles que les agriculteurs réclament pour éviter l'échec désastreux de la loi dans nos campagnes. Bien que ce projet de règlement ait été communiqué pour avis, à la fin du mois de janvier 1929, aux Chambres d'agriculture, celles-ci ont été sollicitées de l'examiner et de donner leur réponse au Ministère du Travail avant le 1^{er} février.

La plupart des Chambres d'agriculture en ont manifesté quelque surprise. Elles n'ont pu évidemment trouver dans un règlement intermédiaire des dispositions modifiant la loi du 5 avril 1928 sur les points qui les préoccupent essentiellement.

La Confédération générale des Vignerons du Centre et de l'Ouest et la Fédération des Associations agricoles du Centre ont prié le groupe de défense viticole du Bassin de la Loire à la Chambre des Députés d'intervenir aussi activement et aussi promptement que possible. C'est pourquoi nous prenons la présente initiative à la requête de ces importantes Associations paysannes.

Le Gouvernement a d'ailleurs fait, à plusieurs reprises, des promesses formelles de dépôt d'un projet rectificatif. C'est sur la foi de ces promesses que la Chambre des Députés a voté, malgré leurs imperfections, les textes qui lui sont revenus du Sénat. Ces promesses doivent être tenues.

L'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture vient d'adresser à M. le Ministre du Travail une lettre accompagnée d'un memorandum rappelant les exigences essentielles et légitimes des agriculteurs.

Nous sommes persuadés que M. le Ministre du Travail voudra bien s'y reporter. Et c'est dans cet espoir que nous proposons à la Chambre des Députés d'adopter la résolution suivante :

PROPOSITION DE RESOLUTION
La Chambre des Députés invite le Gouvernement à déposer d'urgence le projet rectificatif concernant l'application de la loi du 5 avril 1928 à l'agriculture.

Soins à apporter aux Blés

par P. LAVALLÉE

Grâce à la neige qui les recouvrait d'un manteau protecteur, les blés d'automne ont bien supporté, dans la région de l'Ouest, la vague de froid qui s'est fait sentir avec une intensité exceptionnelle au cours de la seconde décennie de février.

Après quelques pluies, accompagnées d'un relèvement très sensible de température, le thermomètre est à nouveau descendu à plusieurs degrés au-dessous de zéro. Mais au lieu d'être continue, cette nouvelle période de froid alterne dans la journée avec les rayons du soleil. Ces alternatives de gel et de dégel compromettent la venue des blés en sols manquant de perméabilité, en terres

exposées à l'est ou au midi, de même que dans celles qui sont de nature argilo-calcaire.

Les blés semés tardivement n'ayant pas encore de racines au collet, sont les plus compromis. La jeune plante ayant épuisé les réserves accumulées dans le grain et ne recevant plus rien de ses premières racines, réclame un temps tout autre pour surmonter, avant la formation des premières racines traçantes, la période critique dans laquelle elle se trouvait.

Que convient-il de faire pour remédier à une situation qui compromet l'avenir de la future récolte ?

Dès que l'état du sol le permettra, on roulera les emblavures ayant souffert de l'alternance des gelées et du soleil, et sans plus attendre on apportera le cordail qui doit leur redonner de la vigueur.

Par le roulage, on mettra les molécules terreuses en contact intime avec le collet de la plante, ce qui favorisera l'émission du nouveau système racinaire.

Le cordail auquel on doit avoir recours est le nitrate, à la dose de 100 kilogrammes à l'hectare. Cet engrais fournira aux racines, sous une forme à la fois soluble et directement assimilable, l'azote dont l'action sur la végétation herbacée est bien connue des praticiens en ayant déjà fait usage.

À la première pluie, il arrivera au contact des racines, qui s'empareront de l'azote ainsi mis à leur disposition. Le résultat de cette assimilation se fera aussitôt sentir sur la partie aérienne de la plante qui, sortant de son état de misère physiologique, prendra un vigoureux essor.

L'efficacité du nitrate sera d'autant plus rapide qu'on aura moins différé à en faire usage.

Plus tard, on verra, suivant la force du blé, s'il convient d'avoir à nouveau recours à cet engrais pour accentuer la vigueur de la végétation et la montée des tiges.

En ce qui concerne les blés qui ont seulement été retardés par la longueur de l'hiver, il convient encore, pour rattraper ce retard et assurer par avance un rendement en grain et en paille aussi élevé que possible, de leur apporter au plus tôt 80 à 100 kilogrammes de nitrate.

Dans l'application de cet engrais, on ne doit pas oublier qu'en terre en bon état de culture, 100 kilogrammes de nitrate à l'hectare peuvent donner un excédent de récolte de 300 kilogrammes de grain, plus la paille correspondante, ce qui permet de déterminer par avance l'économie à réaliser avec cet engrais.

On ne doit pas non plus perdre de vue qu'une dose de 100 kilogrammes de nitrate à l'hectare correspond à 10 grammes par mètre carré, et pour que toute la surface du sol en reçoive on doit, à l'aide du dos d'une pelle ou d'une botte, réduire toutes les agglomérations qui auraient pu se former pendant le séjour de l'engrais en sacs. En le pulvérisant le plus possible, on arrive plus sûrement à le répartir uniformément, point de la plus haute importance en ce qui concerne le but envisagé.

En année avec temps pluvieux, nous avons conseillé d'épandre comme engrais azoté, du sulfate d'ammoniaque en couverture, sur les blés d'automne, à la fin de l'hiver, pour fournir à la plante l'azote qu'elle réclame impérieusement à cette époque.

Nous avons également recommandé, dans le même but, l'application d'un mélange d'engrais azoté formé par parties égales de sulfate d'ammoniaque et de nitrate. Si aujourd'hui c'est le nitrate que nous recommandons, c'est parce qu'il faut, au plus tôt, remédier à une situation dont tout retard est susceptible de compromettre l'état de santé des blés dont on veut accentuer la reprise de végétation.

L'azote que renferme le sulfate d'ammoniaque doit, comme celui qui contient le sol, subir l'action des microbes nitrificateurs pour devenir assimilable. Ces microbes étant plus ou moins engourdis par la période de froid que nous traversons, n'entreront en activité qu'après un réchauffement du sol; il est donc indiqué de s'adresser au nitrate (de soude ou de chaux) pour apporter au blé l'élément fertilisant qui doit lui permettre de surmonter victorieusement la crise de croissance qu'il traverse en ce moment.

P. LAVALLÉE,
Ingénieur agronome
Directeur de la Ferme Expérimentale
d'Avrillé (Maine-et-Loire).

(Le 5 mars 1923).

N. B. — C'est également au nitrate, à la dose de 100 à 150 kilogrammes à l'hectare, qu'on doit s'adresser pour accentuer la croissance des plantes fourragères destinées à faire face au vide causé par la destruction des choux par la gelée, ou à hâter la mise des animaux au pâturage. — P. I.



LES ANCOLIES

Il s'agit là d'un groupe fort intéressant de jolies plantes vivaces à fleurs très gracieuses et aux variétés et hybrides innombrables.

Le nom signifie « réservoir d'eau » et vient du latin *aquilegium*; on dirait des minuscules cornes d'abondance groupées. On en compte plusieurs sections : celles à fleurs bleues ou bleuâtres, celles à fleurs jaunes et rouges. On y trouve des races en plus blanches, et des races vertes. Je vais donner l'énumération des races les plus intéressantes, et le mode de culture.

Les ancologies de Sibérie à fleurs doubles sont vivaces. Les fleurs sont bleues, avec parfois un peu de blanc et de jaunâtre; floraison en mai-juin. Cette race a produit des semis à fleurs chair, lie de vin, violet-rougeâtre.

L'ancolie des Jardins est indigène et vivace, et s'élève jusqu'à 1 mètre. Les fleurs peuvent être blanches, pourpres, violettes, roses, à fleurs panachées striées, bordées, pointées, il y a des races à fleurs doubles, dont la double panachée bleu et blanc. Dans les très doubles on voit parfois cinq séries de cornes embouties les uns dans les autres. Il y a des races grandes et des races naines. Elles fleurissent toutes de mai à juin. On peut multiplier les races très doubles par la division des pieds que l'on fera en fin d'été ou au petit printemps. Espacer les pieds, à la plantation, de 0m40 à 0m50 environ. Il en existe une race à feuilles panachées jaune sur fond vert, la fleur en est rose simple.

Nous avons eu du Japon **l'ancolie d'hiver naine blanche**, vivace, floraison en mai-juin. Elle fait, grâce à sa taille, de très belles bordures. Elle peut se forcer en serre.

L'ancolie bleue, elle, est d'Amérique septentrionale, opale bleu lilazé, pétales blanc pur. Elle fleurit dès avril. Il y a une race blanche et aussi une belle race jaune vif. Enfin il en existe une race à fleur double.

On a ensuite la belle race dite **hybride de Cœrulea**. On y trouve une gamme de tons blanc, mauve, violet, lilas rose, rose cuivré, saumoné et jaune; plante très décorative et à multiples usages.

L'ancolie des Alpes a 0m30 de haut, les fleurs en sont bleu clair. La floraison a lieu en juillet-août; espacer les pieds à 0m30. 0m35 en les plantant.

L'ancolie du Mont Olympe, vivace, est originaire d'Arménie, pétales blanc pur et violet pâle. Fleurs très grandes s'élevant vers la mi-avril et dure tout le mois de mai. Il en existe une sous race naine.

L'ancolie blanc pur ou blanc de neige, vient de Transylvanie; elle est vivace, haute de 0m60 à 0m80. Fleurs grandes. Elle se reproduit franchement de semis s'il n'y a pas d'autres races susceptibles de s'hybrider avec elle dans le voisinage. Elle fleurit en mai-juin et est très utile pour les gerbes.

L'ancolie odorante, vivace, de l'Himalaya, a 0m60 à 0m70 de haut, à grandes fleurs blanc carné ou lilas, à parfum très agréable. Elle n'est pas très connue et fleurit en mai-juin. Espacer les pieds de 0m40 à 0m50.

L'ancolie lacunda, elle, a de très grandes fleurs bleues bordées de blanc.

Parmi les races à fleurs jaunes on trouve, comme types : à citer **l'ancolie à fleurs dorées**, d'Amérique septentrionale, peuplant les Montagnes Rocheuses; vivace. Taille très élevée.

Il y a aussi une race à fleurs jaunes vif. Elle peut atteindre 1m20 et même plus de hauteur, sont très ramifiées et fleurissent pendant deux mois. Très bonnes pour faire des bouquets. Floraison de mi-mai à juillet. Elle est susceptible de « remonter » vers l'automne. Il en existe une sous race naine, de 0m40 de hauteur.

L'ancolie de Californie a les sépales rouge grenat intense, la partie évasée de la corolle est d'un beau jaune d'or. Floraison de mai à juin. Elle est faussement appelée, sur les catalogues horticoles, ancolie de Californie hybride, mais n'est pas hybride et forme bien une race; ce qui a pu tromper les jardiniers, c'est le caractère bicolore de la fleur, qui a pu leur faire croire qu'elle était issue du croisement de deux ancologies. Une grenat et l'autre jaune, alors qu'il n'en est rien.

L'ancolie de Skimier, du nord-ouest des Etats-Unis. Vivace. Les éperons sont rouge écarlate ou pourpres, le reste de la fleur jaune ou vert jaunâtre. Elle fleurit de mai à juillet. Si on la rabat, elle remonte en septembre-octobre. Espacer les pieds de 0m35 à 0m40. Il en existe des hybrides avec l'ancolie des Jardins. Comme toutes ces hybrides sont plus vigou-

reux, plus élevés que les types. Les fleurs sont un mélange de rouge, de bleu, de jaune, ce qui donne des tons parfois faux, cependant il faut admettre qu'on regarde avec plaisir les fuchsias souvent violets et rouges, ce qui est loin de la complémentarité qui plait, elle, surtout à l'œil. On peut diviser ces races par la division des souches faites de bonne heure au printemps.

L'ancolie du Canada, vivace, tiges de 0m50 à 0m70 de haut, éperons rouge cocciné, le reste de la fleur est safrané et verdâtre. Floraison en mai et juin. Il en existe un type un peu plus fort sous le nom de *Aquilegia Canadensis Major*.

Enfin, pour terminer cette énumération déjà longue, où chacun pourra trouver des coloris à son gré, citons **les ancologies oxycypala**, de l'Asie orientale, fleurs bleu et jaune; fleurit dès mars.

Ancolie Thalictrifolia, fleur bleu pâle. **Ancolie Truncata**, à fleurs rouges à sépales en éperon conique.

L'ancolie Viridiflora, à fleurs vertes, plus curieuse que jolie, venant de Sibérie.

CULTURE ET MULTIPLICATION

On les emploie surtout dans les jardins modernes de plantes vivaces, à décorer les corbeilles, plates-bandes, et certaines races dans les rocailles; peu difficiles sur la qualité du terrain, elles viennent même bien à l'ombre, surtout l'ancolie des jardins. Elles aiment cependant parfois un sol spécial : les ancologies bleue, du Mont Olympe, odorante, à fleurs dorées, de Skimier, du Canada, aiment un sol mélangé de terre de bruyère sablonneuse, humeuse et fraîche, et une exposition mi-ombagée, mais croissent cependant dans toute bonne terre saine et douce. On sème les ancologies en mars-avril, on met les plants un peu forts en place en juillet-août. Elles poussent avec vigueur à partir de septembre, où le temps devient plus frais. Faire le semis dans une bonne terre légère amendée de terreau, sans se croire obligé d'employer pour cela la terre de bruyère. On peut aussi les multiplier par éclats de souches d'adultes d'automne (très utiles pour les races doubles ou susceptibles de varier par le semis, ou encore faire la même opération de bonne heure au printemps). Chaque fragment légèrement enraciné sera mis en pleine terre légère fraîche, à une exposition mi-ombagée, puis les racines étant établies, le plant sera plus tard transplanté en place. Depuis quelques années une chenille attaque les ancologies, c'est le *Nematus aquilegiae*, chenille du même vert que la feuille de la plante, elle dévore les bords des feuilles jusqu'à la nervure médiane. On voit souvent en mai, juillet, septembre; on les détruit avec une solution de 2 grammes de potasse caustique et 50 grammes de savon noir ou de nicotine par litre d'eau. A notre époque où l'on cherche des fleurs pratiques et peu coûteuses d'entretien, où l'on revient de plus en plus aux rustiques et aux plantes vivaces, je recommande vivement la culture, dans les jardins, des ancologies.

G. DURIVALT,
Ingénieur horticulteur

Validité des Baux en nature
(Suite de la 1^{re} page)

COUR D'APPEL D'AMIENS
30 Décembre 1922

COUR DE CASSATION
CHAMBRE DES REQUÊTES
13 Février 1923

M. SERVIN, président
(Van Colen c/ Deschamps)

La Cour,

Où M. le Conseiller Bricourt en son rapport, M^{re} Cartault, avocat en ses observations, et M. l'avocat général Bloch-Laroque en ses conclusions;

Sur le moyen unique pris de la violation des lois des 12 août 1870, 5 août 1914, 12 février 1916, 15 octobre 1919, de la fausse application des articles 1134 et 1172 C. Civ. et de la violation de l'art. 7 de la loi du 20 avril 1910;

Attendu que le contrat signé le 17 septembre 1926 par les deux parties fixait le montant du fermage à deux quintaux de blé par hectare et stipulait que le prix du blé serait basé à chaque paiement sur le cours du marché libre de Paris du mercredi précédent; que le pourvoi prétend que sous l'apparence d'un fermage en nature, le contrat stipule un fermage en francs-blé en violation du principe d'ordre public d'après lequel les paiements à effectuer en France ne peuvent être stipulés qu'en billets de la Banque de France ayant cours légal et forcé;

Mais attendu que notre législation, notamment par l'art. 3 de la loi du 12 juillet 1905 modifiée par la loi du 1^{er} janvier 1926, loin d'interdire la clause fixant le montant du fermage en denrées, en a prévu l'emploi et consacré la validité; que si l'art. 3 de la loi du 5 août 1914 en instituant, après le cours légal, le cours forcé des billets de la Banque de France a eu pour effet de frapper de nullité dans la circulation monétaire intérieure, toute la clause obligeant le débiteur résidant en France à s'acquitter en monnaie autre que celle ayant cours forcé dans notre pays, cette disposition d'ordre exclusif monétaire ne peut être étendue en cas où le débiteur doit s'acquitter par un paiement en blé dont le cours n'est pas uniquement fixé par la valeur réelle du billet de banque; que même s'il résulte du contrat que le blé ne doit pas être nécessairement livré en nature et que

Foire Commerciale de Nantes

Nous avons dit la semaine dernière ce que serait la Foire Commerciale de l'Ouest, à Nantes, au point de vue commercial, industriel, automobile, cycliste, touristique.

La participation agricole ne sera pas moins intéressante.

Qu'on en juge : d'abord des stands de plus en plus nombreux qui contiendront toutes les machines agricoles, tous les perfectionnements dont on ne saurait plus se passer à la campagne, toutes les machines-outils qui suppléent à la main-d'œuvre.

Ensuite un grand concours avicole qui durera du 4 au 7 avril. Enfin le grand concours d'animaux bovins des races Maine-Anjou, Nantaise, Normande, qui s'annonce encore plus beau que celui de l'an dernier.

Le dimanche 14 — et c'est là une innovation intéressante — une partie des animaux primés sera mise en vente à 8 h. 30 dans l'enceinte de l'Exposition.

Une visite à la Foire Commerciale de l'Ouest à Nantes s'impose à tous les hommes d'affaires, à tous les industriels, à tous les commerçants, à tous les agriculteurs de notre région.

Machines Agricoles



Moteurs Japy

Universellement connus et appréciés. Se font en série rapide et série lente.

Le MOTEUR RAPIDE est destiné aux installations mobiles; il est autonome (système de refroidissement dans le volant). Sa vitesse de régime est de 1.300 tours. Son rendement est élevé et sa consommation d'essence réduite, grâce à la culasse avec soupapes en tête.

Prix du moteur nu :
3 C.V., poids 125 k^g 2.250 fr.
6 C.V., — 160 — 2.750 —
10 C.V., — 280 — 4.840 —

Franco de port et d'emballage. Nous consulter.

La SERIE LENTE, simple et rustique, se recommande pour les installations fixes. Sa vitesse de régime de 500 tours en fait un moteur de grande souplesse et pratiquement inusable.

Prix du moteur nu :
1 C.V., poids 100 k^g 1.915 fr.
1 1/2 — — 120 — 2.160 —
2 1/2 — — 190 — 2.725 —
3 1/2 — — 260 — 3.300 —
5 — — 370 — 4.060 —
7 1/2 — — 480 — 4.785 —
9/10 — — 600 — 5.480 —

Franco port et emballage. Nous consulter.

MOTEURS SUR BROUETTE — LOCOMOBILES — MOTO-POMPES — GROUPE ELECTROGENES, etc.

Tous renseignements et notices sur demande. Conditions pour nos adhérents.

Abreuvoirs



Tous modèles. — Nous consulter.



Les Retro-Force

Nouveaux instruments agricoles permettant d'effectuer à bras, rapidement et sans fatigue, toutes les opérations culturales (binages, sarclages, buttages, petits labours, etc.). Instruments ayant obtenu de nombreuses récompenses. Indispensables pour petite et grande culture, jardiniers, maraichers, pépiniéristes et vignerons.

La composition des pièces varie suivant le genre de travaux à exécuter.

Pour betteraves et plantes sarclées en grande culture :
1 appareil de traction..... 158 fr.
1 ceinture 16 »
1 série cultivateurs N° 6... 53 »
1 série bincurs à semis..... 55 »

Pour vigneron et pépiniéristes :
1 appareil de traction..... 158 fr.
1 ceinture 16 »
1 série cultivateurs N° 6... 53 »
1 série bincurs ordinaires. 38 »
1 versoir droit ou gauche. 46 »

311 fr.

Nous consulter pour conditions et autres combinaisons de ces appareils, pour toute culture.

Diabes à Sacs

Force 100 kilos, à prendre à Nantes.
En hêtre..... 75 fr.
En chêne..... 88 »

Extincteur Progress

En cuivre épais, indispensable contre l'incendie. Modèles à 150 et 160 francs.

Remise intéressante à nos adhérents.

Notices explicatives sur demande

Chronique Syndicale

Vertou

Nous rappelons que l'assemblée mensuelle du Comité de Vertou et de son Syndicat aura lieu dimanche 10 mars. Cette réunion, comme les précédentes, promet d'être un très gros succès. D'importantes questions sont à l'ordre du jour.

Au sujet des Blés gelés et des Blés de Printemps

Le Ministre de l'Agriculture vient d'adresser aux directeurs des Services agricoles une circulaire au sujet des blés gelés et des blés de printemps.

Par ces motifs, Rejette le pourvoi.

La Chapelle-sur-Erdre

Dimanche 17 mars, à 9 h. 30 du matin, Salle de l'Ecole des garçons, grande réunion syndicale. Présence nécessaire de tous les adhérents.

Rezé-Pont-Rousseau

Voici la composition du Bureau de notre nouvelle section agricole, qui groupe toutes les catégories de producteurs de la région :

Président : M. André Daniel.
Vice-présidents : MM. Pierre Jannière, Brunelière.
Secrétaire : M. Emile Gobain.
Représentant-distributeur : M. Henri Tillé-Guillou, maraîcher.
Trésorier : M. Francis Lefevre, Les Chapelles.

Commission de surveillance : MM. Joseph Moriceau, Pierre Valton, Pincieu, le Bas-Landreau.

Toutes nos félicitations à cette jeune et nouvelle section agricole, qui a déjà fait preuve d'activité en groupant un grand nombre de nouveaux adhérents et qui est appelée à progresser rapidement.

Saint-Marc-sur-Mer

C'est par erreur que M. Bourhis — ancien secrétaire du Syndicat de Saint-Marc — a été inscrit parmi les membres du nouveau Conseil d'administration du Syndicat et de la Coopérative de battage.

M. Bourhis a été nommé secrétaire-trésorier de la Caisse locale de Crédit agricole, lors de la dernière assemblée.

Fils de fer galvanisés

| N ^o | Prix par 100 kilos en bottes réglées à 5 km. |
|----------------|----------------------------------------------|
| 13..... | 200 50 |
| 14..... | 197 » |
| 15..... | 193 50 |
| 16..... | 190 » |
| 17..... | 187 50 |
| 18..... | 185 » |
| 19..... | 182 50 |
| 20..... | 180 » |

Prix nets. Paiement comptant. A prendre en magasins à Nantes, ou sur wagon départ Nantes, par toutes quantités.

Bacs à fleurs

Bacs ronds, en chêne verni, bord uni, ou denté; trois cercles, peints rouge, bronzé ou noir.

Modèles solides et coquets, pour toutes plantes.

Diamètres : 0m30, 10 fr. 50 — 0m35, 12 fr. 75 — 0m40, 15 fr. — 0m45, 16 fr. 85 — 0m50, 21 fr. 50 — 0m55, 24 fr. 50 et 0m60, 32 fr. 50.

Prix nets, départ fabrique.

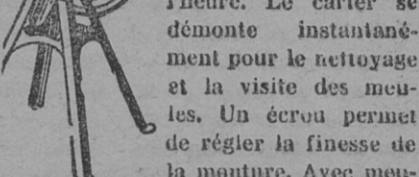
Nous consulter par quantités.

Moulins

Pour mouture et concassage. Montés sur roulements à billes. Actionnés à bras, peuvent produire de 10 à 20 litres de mouture à l'heure. Le carter se démonte instantanément pour le nettoyage et la visite des meules. Un écran permet de régler la finesse de la mouture. Avec meules de 1/2 m³ et volant pour manœuvre à bras :

Prix départ : 420 fr. Remise aux adhérents.

Autres modèles de moulins et concasseurs pour marche au moteur, sur demande



les de 1/2 m³ et volant pour manœuvre à bras :

Prix départ : 420 fr. Remise aux adhérents.

Autres modèles de moulins et concasseurs pour marche au moteur, sur demande

Contenance 3 litres..... 235 fr.
— 5 litres..... 245 »

Rendu franco gares grands réseaux et remise aux adhérents.

Un Concours d'Appareils de Curage de Fossés et de Canaux dans les Charentes

Les Chemins de fer de l'Etat organisent, d'accord avec les Syndicats de Marais, de la Charente-Intérieure, des Deux-Sèvres et de la Vendée, un concours d'appareils de curage de fossés et de canaux; ce concours aura lieu à Rochefort, du 10 au 16 juin.

1^{er} Concours d'appareils de curage de fossés et canaux. — Les appareils qui prendront part à ce concours devront satisfaire aux conditions suivantes :

Ils devront pouvoir nettoyer de vieux bords en vieille sole, des fossés de 3 à 4 m. d'ouverture ou guérite, avec ou sans végétation sur la sole (roseaux, massettes, joncs, iris, carex, racines d'arbustes, etc.).

Ces fossés peuvent avoir de 1 m. à 1 m. 50 de profondeur au maximum et une sole de 1 m. proportionnelle à l'évasement obtenu par une pente du talus correspondante.

Les déblais devront être rejetés à une distance d'au moins 1 m. du bord supérieur du fossé et, à volonté, à droite ou à gauche, ou des deux côtés à la fois.

Chaque appareil sera soumis à une épreuve d'une heure et le travail exécuté devra correspondre à un avancement minimum de 50 m. à l'heure en respectant les conditions énumérées ci-dessus.

2^o Concours d'appareils de faucardement des fossés et canaux. — Les appareils qui prendront part à ce concours devront satisfaire aux conditions suivantes :

Ils devront couper au minimum à 0 m. 10 du fond et des bords tous ces végétaux poussant dans des fossés de 2 m. 50 à 6 m. d'ouverture.

Ils devront, en outre, rejeter le résultat de ce faucardement à une distance suffisante pour qu'il ne retombe pas dans l'eau du fossé, à 1 m. de sole et 1 m. à 1 m. 50 de profondeur.

Chaque appareil sera soumis à une épreuve d'une heure et le travail exécuté devra correspondre à un avancement minimum de 200 m.

3^o Démonstration de pompage. — Les constructeurs qui en exprimeront le désir pourront présenter et faire fonctionner dans les marais des appareils de pompage à grand débit permettant l'assèchement d'un cours d'eau par ce seul moyen.

Chaque appareil sera soumis à une épreuve d'une heure et le travail exécuté devra correspondre à un avancement minimum de 200 m.

3^o Démonstration de pompage. — Les constructeurs qui en exprimeront le désir pourront présenter et faire fonctionner dans les marais des appareils de pompage à grand débit permettant l'assèchement d'un cours d'eau par ce seul moyen.

Chaque appareil sera soumis à une épreuve d'une heure et le travail exécuté devra correspondre à un avancement minimum de 200 m.

3^o Démonstration de pompage. — Les constructeurs qui en exprimeront le désir pourront présenter et faire fonctionner dans les marais des appareils de pompage à grand débit permettant l'assèchement d'un cours d'eau par ce seul moyen.

Chaque appareil sera soumis à une épreuve d'une heure et le travail exécuté devra correspondre à un avancement minimum de 200 m.

3^o Démonstration de pompage. — Les constructeurs qui en exprimeront le désir pourront présenter et faire fonctionner dans les marais des appareils de pompage à grand débit permettant l'assèchement d'un cours d'eau par ce seul moyen.

Chaque appareil sera soumis à une épreuve d'une heure et le travail exécuté devra correspondre à un avancement minimum de 200 m.

3^o Démonstration de pompage. — Les constructeurs qui en exprimeront le désir pourront présenter et faire fonctionner dans les marais des appareils de pompage à grand débit permettant l'assèchement d'un cours d'eau par ce seul moyen.

SUR LE MARCHÉ



— Vos œufs, à ce prix, sont-ils garantis ?
— J'ous crois... Y sont garantis cinq ans !

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Du lundi 4 Mars

Table with columns: ANIMAUX, Arrivé, Invendu, COURS OFFICIELS du kilo, viande nette, PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif.

PHYSIONOMIE DU MARCHÉ

BOEUFs. - Les bons normands se sont fixés en extra 4.85 à 5.20; les bons 4.60 à 4.90, et les plus communs 4.10 à 4.70. Les gris de l'Ouest, de Charente, parthenais, choletais, mancois anglaisés de Sarthe ou Mayenne, les nantais et maraichins ont valu en extra 4.10 à 4.80; en bonnes sortes 3.80 à 4.20, et en viande ordinaire 3.50 à 3.90.

Silos et Ensilage

(Suite)

TYPES DE SILO

ils sont très nombreux, et par des suites de légères modifications, on peut passer insensiblement de l'un à l'autre type.

Le plus simple de tous est le silo meulé. C'est une simple meule d'herbes vertes en plein air sur la surface du sol. Il semblerait qu'un tel système soit en contradiction avec la définition du silo: entassement de fourrages vers à l'abri de l'air.

que sur les bords. Si l'on avait chargé par couches horizontales, il se formerait, dans le milieu, une cuvette et la masse se décollerait des bords du silo. Ce décollement entraînerait, sur toute la périphérie, des entrées d'air qui provoqueraient la perte de toute la partie externe.

La couche superficielle assure le tassement de la suivante, et par conséquent sa conservation. Si elle-même n'est pas chargée, elle est vouée à la moisissure ou à la pourriture sur une épaisseur de 30 à 40 centimètres.

Raymond LEFEUVRE, Ingénieur agronome.

Taux d'intérêt des Prêts individuels et collectifs à long terme pour les Petites Exploitations Agricoles

Voici le texte du décret qui vient d'être publié au Journal Officiel du 21 février 1929 :

Article premier. - Le taux d'intérêt des prêts individuels à long terme, destinés à faciliter l'acquisition, l'aménagement, la transformation ou la reconstitution de petites exploitations rurales et d'habitations de travailleurs ruraux est maintenu à 3 p. 100 jusqu'au 31 décembre 1929.

En tous cas, une opération qui s'impose plus que jamais cette année est la mise en germination préalable de la semence dans des greniers bien éclairés afin de pouvoir rejeter improductivement au moment de la plantation tous les tubercules qui ne présenteront pas des germes vigoureux, courts et trapus.

Une réduction d'intérêt calculée sur le capital restant dû peut être accordée par la Société prêteuse à raison du nombre d'enfants légitimes vivants et âgés de moins de seize ans que possède l'emprunteur au moment de l'échéance de chaque annuité d'amortissement.

Les pupilles de la nation doivent produire à l'appui de leur demande un extrait du jugement qui leur a reconnu cette qualité, les anciens élèves d'une école d'agriculture une copie certifiée conforme de leur diplôme ou un certificat du directeur de l'école constatant qu'ils ont satisfait à l'examen de sortie de cette école.

Les chefs de familles nombreuses doivent produire un bulletin de mariage et un bulletin de naissance de chacun de leurs enfants réunissant les conditions indiquées à l'article précédent et, au moment de l'échéance de chaque annuité d'amortissement, un certificat de vie de ces enfants. Ce certificat doit être daté du jour de l'échéance de l'annuité ou d'une date postérieure.

Art. 3. - Le taux d'intérêt des avances consenties aux Sociétés coopératives agricoles, aux Associations syndicales agricoles et aux Sociétés d'intérêt collectif agricole en exécution des dispositions du titre II de la loi du 5 août 1920, ainsi que celui des prêts à long terme accordés aux communes et aux Syndicats de communes en application de l'article 108 de la loi de finances du 27 décembre 1927, sont maintenus à 3 p. 100 jusqu'au 31 décembre 1929.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Le Magasin de Vente des COFFRES-FORTS BAUCHE à Nantes est transféré : 12, Place de Bretagne

Pensez-vous à vos Plantations de Pommes de Terre

Oui, et depuis longtemps, répondra sûrement le bon cultivateur qui sait que prévoir en agriculture, pour faire bien toutes choses en son temps, est un élément important du succès.

Longtemps l'importance de cette question a échappé presque complètement au cultivateur et ce n'est que depuis quelques années, à la suite de l'active campagne menée par les Offices agricoles, les professeurs agricoles, en un mot par tous ceux qui cherchent le bien et le progrès de la culture, qu'on a pu faire comprendre à l'élite des paysans que la qualité de la semence était tout aussi indispensable pour obtenir de bons produits.

Mois si l'élite a compris, la masse paysanne est encore loin de consentir les sacrifices d'argent nécessaires pour ne confier au sol que des semences de choix. Cette année en particulier nous sommes convaincus que trop de cultivateurs comptent faire leurs plantations de pommes de terre avec la semence qu'ils auront triée dans leur dernière récolte.

En tous cas, une opération qui s'impose plus que jamais cette année est la mise en germination préalable de la semence dans des greniers bien éclairés afin de pouvoir rejeter improductivement au moment de la plantation tous les tubercules qui ne présenteront pas des germes vigoureux, courts et trapus.

Chacun sait que la potasse est la dominante de la pomme de terre, c'est-à-dire l'élément nutritif dont elle a le plus besoin, dont elle fait le plus grande consommation. Il importe donc de soigner particulièrement la fumure potassique de la pomme de terre. Or, pour bien faire, surtout si l'on fait usage de sylvinite, il faut épandre l'engrais potassique au moins quatre ou cinq semaines avant la plantation; il est donc temps d'y songer.

Dans les terres fortes manquant de chaux il est préférable de faire usage de chlorure de potassium qui ne agit pas sur la rigueur, si on n'a pu faire mieux, être employé seulement quelques jours avant la plantation.

La fumure phosphatée peut être apportée en même temps que l'engrais potassique ou au moment de la plantation, en même temps que l'engrais azoté.

J. VALENTIN, Ingénieur-agronome.

Georges COUDERO

Nos viticulteurs n'apprendront pas sans émotion, la disparition du grand savant, du grand viticulteur français Georges Couderc, créateur de tant d'hybrides, qui forment aujourd'hui la base de l'immense majorité de notre vignoble national et même des vignobles européens.

On lui doit aussi de sérieuses études sur la maladie de l'encro qui ravageait nos châtaigneraies et l'introduction de variétés japonaises, plus résistantes.

Il s'est éteint le 9 décembre dernier, à Anbenas, dans l'Ardèche, à l'âge de 78 ans. C'est un grand bienfaiteur de l'Agriculture qui disparaît.

Association Générale des Producteurs de Blé

Le marché mondial est actuellement dans l'attente de nouvelles précisions sur les dégâts causés aux blés par le froid, aussi bien aux Etats-Unis qu'en Europe. Ces dégâts existent certainement, mais les impressions sont encore très contradictoires et il est encore trop tôt pour se prononcer.

La pression croissante des offres de l'Argentine, qui est en plein dans la période des grosses expéditions, a été contrebalancée jusqu'à présent par la demande des importateurs, qui continue à dépasser toutes les prévisions; l'Europe, l'Extrême-Orient, l'Inde, absorbent toujours de très fortes quantités; ces besoins permettent aux exportateurs de doser leurs offres pour éviter de déprimer les cours et de réagir en s'aidant des nouvelles haussières sur l'état des récoltes.

Marché Français

Sur notre marché, les cours de la marchandise se sont maintenus assez fermes pendant cette quinzaine. A cela, de nombreuses raisons déjà indiquées précédemment et dont la plus importante est l'état des cultures, il semblerait, jusqu'à ces derniers jours, que la note était un peu moins pessimiste; puis, malheureusement, la période des grands froûs a été suivie d'alternatives de dégel et gel qui ont certainement aggravé beaucoup la situation.

Le Ministère de l'Agriculture a ouvert publiquement une enquête sur l'importance des dégâts; d'aucuns lui ont immédiatement reproché

d'avoir publié une « note haussière » de nature à influencer les cours. Nous pensons, au contraire, qu'il est parfaitement logique et courageux de ne pas chercher à dissimuler la vérité, fut-elle désagréable pour certains. Si vraiment les gélées ont causé de graves dommages à notre récolte, il faut que le public le sache et qu'il s'attende à subir sa juste part de pertes qui ne doivent pas être supportées toujours par les seuls producteurs.

Blés Allemands

Le Ministère du Commerce, faisant suite à notre demande et aux documents que nous lui avons fournis, étudie les mesures à prendre pour empêcher que les blés allemands ne viennent, à nouveau, fausser les cours du marché réglementé. Il faut que ces mesures soient prises très rapidement pour que ne recommence pas, dans quelques jours, le petit jeu de la mise en circulation de ces mauvais blés qui, depuis trois mois, a déjà coûté trop cher à l'agriculture.

Marché des Avoines

L'A. G. P. B. a transmis au Ministère de l'Agriculture des suggestions et des revendications précises en ce qui concerne les modifications que l'on veut apporter au marché des avoines. Soutenue par toutes les Associations agricoles, elle entend s'opposer à certaines de ces modifications, qui auraient uniquement pour résultat de déprimer artificiellement notre marché, grâce à de mauvaises avoines exotiques, et de nuire aux intérêts de la production indigène.

Préparation des Vins blancs en vue de leur mise en bouteilles

Lorsque nos vins ont reçu deux ou trois soutirages, il est temps de les préparer en vue de leur mise en bouteilles et l'on peut dire que plus tôt se fera cette opération, plus elle aura la chance d'être bien réussie. Deux accidents sont à craindre en bouteilles: la casse blanche, lorsqu'elle est en puissance dans le vin, et les fermentations secondaires, lorsque celui-ci est doux. Il convient, pour mettre le vin à l'abri de ce double accident, de lui assurer une clarification stable et de lui incorporer une dose convenable d'acide sulfureux.

Comment reconnaître qu'un vin est en puissance de casse et comment le traiter ?

Lorsqu'un vin résiste à l'action prolongée de l'air, on peut avoir la quasi-certitude qu'il ne se troublera pas en bouteilles. L'addition de 3 ou 4 gouttes d'eau oxygénée dans 1 ou 2 centilitres de vin placé dans un tube permettra de savoir plus rapidement si le vin est cassable: dans l'affirmative, le liquide se troublera, dans les 2 ou 3 heures qui suivront l'addition d'eau oxygénée. Si dans ce délai le trouble est à peine sensible, le vin ne cassera pas pratiquement. Lorsque le vin casse, commencer par le traiter généralement avec 50 grammes d'acide citrique par hectolitre.

Clarification. - Une fois que le vin aura été soumis à cette épreuve de l'oxydation - mais non avant - on pourra le clarifier par tançage et collage (30 gr. de tannin et 20 gr. de gélatine, par barrique). Cette double opération sera faite avec soin, dans de bonnes conditions. (1) Elle permettra d'obtenir, dans les 15 jours ou 3 semaines qui suivront, un vin parfaitement brillant, une des conditions de sa bonne tenue. L'enlèvement de son colle sera fait par un soutirage.

Régulation de l'acide sulfureux. - Il ne restera plus, avant de mettre le vin en bouteilles, qu'à lui assurer sa dose de conservation d'acide sulfureux, dose suffisante, mais non exagérée qui préviendra tout accident de fermentation secondaire, sans nuire à la qualité ni au vieillissement normal du vin. Nous avons reconnu que pour nos vins blancs doux titrant 11° environ d'alcool, cette dose est de 60 à 70 milligr. par litre d'acide sulfureux libre, elle s'abaisse à 40-50 milligr. lorsque le vin titre 13° et au-dessus. Pour les vins blancs secs une dose de 30 milligr. est suffisante.

D'ordinaire, quand le premier soutirage est fait avec une meche entière (40 gr environ de soufre);

le second avec une demi-meche et le troisième avec 1/4 de meche, la dose d'acide sulfureux libre que renferme le vin est voisine de 70 milligr. par litre.

Avant la mise en bouteilles du vin clair, un contrôle de l'acide sulfureux est nécessaire. On le fera porter sur le vin avant de l'enlever de sur ses lies de colle.

Le complément d'acide sulfureux - s'il y a lieu - sera fait de préférence au moyen d'une solution sulfureuse titrée.

Pour tenir compte de la combinaison de l'acide sulfureux qui suit son introduction dans le vin, même lorsque celui-ci en renferme déjà à l'état libre, on établira le calcul d'après l'exemple suivant:

Exemple : Quelle dose d'acide sulfureux faut-il introduire dans un vin qui en renferme déjà 35 milligr. par litre à l'état libre, pour l'amener à en renfermer 60 milligr. après combinaison.

Pour introduire 60 milligr. il faut en réalité ajouter au vin : 60 x 100 = 80 milligr.

Le vin en renferme déjà 35 milligr. Le complément à ajouter sera de 80 - 35 = 45 milligr. ou 4 gr. 5 par hecto (soit 56 centilit. d'une solution sulfureuse à 8 %).

Pour les vins doux livrés en cerce, la dose d'acide sulfureux libre devra être amenée au voisinage de 90 à 100 milligr. par litre, et il sera de toute nécessité que le vendeur prescrive à son acheteur de faire la mise en bouteilles au plus tard dans le délai de trois semaines qui suivra la réception du vin.

Angers, le 21 février 1929. L. MOREAU et E. VINET.

COMMENT REMPLIR UN SILO ?

Les données de la science et l'expérience montrent que l'herbe verte se trouve dans les meilleures conditions d'ensilage au milieu de sa floraison. On doit éviter de l'employer ruisse-lante de rosée, ou après un commencement de dessiccation trop accentué.

Le remplissage du silo se fait par couches successives. Si le fourrage est un peu sec, il faut monter plus rapidement; s'il est un peu mouillé, procéder avec plus de lenteur, de façon qu'une exposition à l'air de quelques heures (au plus deux ou trois jours) permette à la couche un commencement d'échauffement.

Les couches ne doivent pas être horizontales, mais bien fortement bombées, car il faut prévoir un tassement qui est énorme. Des couches successives, dont la hauteur supplémentaire ferait six ou huit mètres, ne donneront peut-être qu'un ensilage de deux mètres d'épaisseur au plus. Le tassement se produit toujours beaucoup plus fortement dans le milieu



NOS MERCURIALES

Nantes, le 8 mars 1929. Grains et Farines. Blé calme 154 à 155. Avoine grise et noire ferme 135 à 136. Avoine bigarrée, soutenue 130. Sarrasin ferme 164. Orge de Maroc 114. Orge de pays... soutenue 127. Seigle calme 122. Son soutenue 112 à 115. Farine fleur... calme 200. Mais Indo-Chine, 135; du Maroc, 138; Plata, 140.

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos : Paille de blé bottelée... 405 à 410. Paille de blé pressée... 405 à 410. Paille d'avoine pressée... 400 à 405. Paille d'orge pressée... 385 à 390. Foin de pré, 320 à 330 fr. les 500 kilos, suivant qualité.

Cours des Vins

MUSCADET 1928. 1° choix... 1.200 à 1.400. Ordinaire... 1.000 à 1.200. GROS-PLANT. 1° choix... 600 à 700. Ordinaire... 450 à 600. NOAH : 400 à 450. VINS D'ANJOU. Rouges Groslot, 600 fr.; rouges Gamay, 700 à 800 fr.; vins blancs ordinaires, 8 à 9°, 65 fr. le degré bar; 10° et au-dessus, 70 fr. le degré bar. Blanc supérieur, de 100 à 125 fr. le degré bar. Blancs de coteaux 1928, 1.500 fr. et plus.

ACHETEZ - VOS BOUCHONS - ARTICLES DE CAVES - TONNELLERIE ET VITICULTURE - chez Emile Boullier - 7, Quai Brancas (près la Poste) - NANTES - Téléphone 133.91 - R. C. Nantes 12.279

Légumes et Primeurs

Artichauts, la douz... 13. Betteraves, les 100 k... 125. Carottes, les 100 k... 150. Céleri rave, la botte... 10 à 20. Céleri branche, la bot... 5 à 10. Choux pommes, le k... 1 80 à 2. Choux-fleurs, la piéc... 3 75 à 4 25. Choux Bruxelles, le k... 6 à 7. Cresson, la douz... 10. Endives, le kilo... 6 à 6 50. Mâche, le kilo... 6. Navets, la botte... 1 75 à 2 25. Oseille, le kilo... 5. Oignons, 100 k... 300. Poireaux, la b. de 30... 15 à 25. Radis, la douz... 10 à 12. Salsifis, la botte... 2 25 à 2 75. Scorsonères, la botte... 2 25 à 2 75.



SEMENCES

Par suite des nombreux changements et avis de hausse sur les différentes graines, nous ne pouvons publier tous les cours en détail. Voici quelques prix, sans variations ou épousés des variétés, par suite des fortes demandes. Les prix s'entendent départ nos fournisseurs. Pour les petites graines et quantités de détail, les toiles sont facturées.

Avoines de Printemps

Nous cotons, des meilleurs centres, les 100 kilos départ : Blanche de Ligowo... 170 fr. Noire Ligowo-Brie... 177. Noire Halle... 174.

Orges de Printemps

Criblée extra du Saumurois... 177 fr. Maïs. Rouge exotique, grain rond... 160 fr. Blanc Bulgare... 175. Blanc dent de cheval... 167. Indigènes... au cours.

Graines Fourragères

Nous cotons, sans variations ou épousés, les 10 kilos : Trèfle Violet Breton, décussité et déplanté, 1° choix... 112 fr. Trèfle Violet décaussité, ord... 95. Luzerne décaussité... 118. Luzerne d'Italie colorée, décaussité... 86. Minette récolte 1928... 80. Minette 1927... 64. Trèfle blanc nain... 143. Trèfle hybride... 162. Vesce de Printemps... 28. Lotier corniculé... 275. Serradelle... 30. Ray-Grass d'Italie 1° qual... 50. Ray-Grass d'Italie 2° qual... 41. Ray-Grass Anglais lourd... 38. Houque laineuse... 30.

Compositions pour prairies permanentes ou temporaires suivant les terrains : 720 à 780 fr. les 100 kilos.

Choux Fourragères

le kilo. Chou Branchu du Poitou... 20 fr. Chou fourrager de la Sarthe... 20. Chou Mèlier blanc... 21. Chou Polo ou Mille têtes... 20.

Mais de Semence

Cette année, les maïs Français sont très chers et très rares. On cite actuellement départ des lieux de production par wagons complets :

- Mais Blanc des Landes... 188 fr.
Roux... 194
Lauragais... 228
Carcassonnais... 230

A ces prix, il faut ajouter 20 à 25 francs, suivant les lieux de départ pour le transport et les frais de manutention de détail. Aussi, beaucoup de nos adhérents nous ont-ils sollicités, pour que nous leur fassions venir des maïs Plata. Nous nous sommes assurés un lot de maïs Plata, récolté 1929, que nous faisons venir en gare de la Chapelle-sur-Erdre, fin avril, nous pensons pouvoir livrer aux environs de 100 francs les 100 kilos, départ la Chapelle-sur-Erdre. Etant donné que notre quantité est limitée, nous prions nos syndiqués de vouloir bien, dès maintenant, nous retourner ce dont ils auraient besoin, car nous ne garantissons ce prix que jusqu'à l'épuisement de notre stock. Les commandes devront être au moins d'un sac.

POMMES DE TERRE

Depuis la parution de notre dernier Bulletin, nous avons reçu de nouveaux prix applicables sur Mars. Par suite des nombreuses fluctuations de cours, nous donnons les prix à titre indicatif et SAUF VARIATIONS OU ÉPUISÉMENT DES VARIÉTÉS. Sur la fin du mois, on prévoit une assez forte hausse et l'épuisement de certaines variétés très demandées, comme l'Institut de Beauvais.

Marchandise aux 100 kg, départ lieux de production (Côtes-du-Nord ou Finistère) de cultures sélectionnées. Toutes facturées en plus, 3 fr. 50 l'unité.

VARIÉTÉS NATIVES POTAGERES

King-Edward, 95 fr.; Fluke géante Saint-Malo, 104 fr.; Royale Kidney, Duo d'York, Royale blanche, Belle de Juillet, Jauno de Hollande, 105 fr.; Idéal, Eersteling, Early rose, 135 francs.

VARIÉTÉS DEMI-NATIVES

Merveille d'Amérique, 85 fr.; Chave, 91 fr.; Fin de Siècle, Magnum Bonum, 95 fr.; Saucisse de Bretagne, Abondance de Montrivilliers, 105 fr.; Institut de Beauvais, 113 fr.; Early blanche, 125 fr.; Rosa, 135 fr.

VARIÉTÉS POUR GRANDE CULTURE

Géante bleue, 73 fr.; Géante blanche à grand rendement, Professeur Maereker, Richter's Impérator, 79 fr.; Rouge du Soissonnais, Rouge farinacé, 85 fr.; Géante sans parcelle, Andra, Populaire, Mondiale, Sélecta, Industrie, Chardon, 91 fr.; Étoile du Nord, 95 fr.

Prix spéciaux avantageux par wagon de 5 ou 10 tonnes. Nous consulter.

COOPÉRATIVE

Syndicat des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Prix des marchandises offertes par notre Coopérative. Sauf variations.

Savons

Savon, marque G.H.B., blanc extra, 72 % d'huile, garanti pur... 305 fr.
Savon blanc, G.H.B., 72 % matières utiles... 375
Savon blanc extra silicaté... 325

Ces prix s'entendent aux 100 kilos par caisse de 50 ou 80 kilos, en barres ou en morceaux de 500 grammes. Majoration de 5 fr. par 100 kilos, pour les morceaux de 300 à 400 grammes, et majoration de 10 fr. par 100 kilos pour les morceaux de 200 à 250 gr.

Pétroles et Essences

Pétrole ordinaire, en bidons de 50 litres... 214 fr.
Essence poids lourd, bidons de 50 litres... 241
Essence Tourisme, bidons de 50 litres... 251
Pétrole blanc cristal en caisses... 112 fr.

Charbons

Gaillotte « Cardiff » moyenne... 380 fr.
« petite »... 400
Braisette... 315
Boulets... 275
Loublets... 300
Anthracite 1er choix : Moyenne gaillotte... 500
Petite gaillotte... 510
Braisette... 410



Produits Divers (Cours sans changement) (Voir notre dernier Bulletin)

Offres et Demandes

Service gratuit réservé à nos adhérents. Pour couvrir nos frais de correspondance, verser 2 francs en timbres-postes par annonce. Chaque insertion paraît deux fois.

OFFRES

15. — A vendre boutures et plants racinés des meilleurs variétés d'hybrides sélectionnés, blancs et rouges : Seibel, Baco, Bertille Seyve, Gaillard, etc., champs d'expérience. Prix par correspondance. S'adresser à M. Anguste Terrien, pépiniériste-viticulteur, à la Blanchetière, la Chapelle-Basse-Mer.

33. — A louer pour novembre prochain, ferme de 20 hectares environ, commune de Saint-Patame. S'adresser à M. A. de la Brosse, château d'Ardennes, Ste-Pazanne.

34. — A louer à prix d'argent, pour la Toussaint prochaine, en la Commune de Vertou, près du bourg, excellent ferme de 11 hectares comprenant prairies, terres labourables, vignes, taillis et verger plein rapport. S'adresser à M. Bureau, expert, à Vertou.

35. — A vendre pour non emploi et en très bon état, un pulvérisateur à traction pour acide sulfurique, marque « Sapom bis », de 300 litres, avec lance et jets. S'adresser à M. Gervier, à Bouin

36. — A louer à prix d'argent, pour Toussaint 1929, ferme de 7 hectares, située à Saint-Herblain.

37. — A louer pour la Toussaint 1929, une bordette d'environ 4 hectares, terres, vignes, près et marais, et située Commune de Saint-Aignan de Grand-Lieu.

38. — A vendre d'occasion, instruments agricoles en bon état, savoir : petite charrue brabant, cérémeuse, houe, charnu vigieronne, herse, gros harnais de travail.

18. — On demande pour environs de Nantes, un ménage, le mari jardinier (4 branches) la femme aidant le mari, et lessive.

19. — On demande région de Clisson, un ménage, le mari jardinier, la femme occupée à volonté.

20. — On demande une jeune fille ou jeune femme pour s'occuper de culture maraîchère, près Nantes. Bons gages.

MARCHÉS RÉGIONAUX

CHATEAUBRIANT, 6 mars.

On cote aux 100 kilos : farines, 290 à 295 fr.; céréales : blé, 150 fr.; sarrasin, 150 à 160 fr.; avoine, 140 à 145 fr.; orge, 150 à 160 fr.; seigle, 118 à 120 fr.; fourrages : paille, 190 à 200 fr. les 500 kilos; foin, 250 à 275 fr. les 500 kilos.

Porcs gras : amenés et vendus 30, le kilo 7 fr. Porcs maigres : amenés et vendus 180, de 180 à 250 fr. Porcelaines : amenés 250, vendus 220, de 110 à 150 fr.

La foire du mois se trouvant huit jours avant la foire de la mi-carême, le nombre des bestiaux amenés était insignifiant ; il est inutile d'en parler.

Poulets, la couple, gros 40 à 45 fr., moyens 35 à 40 fr., petits 30 à 35 fr.; pigeons, la couple, 10 à 12 fr.; lapins, la pièce, 15 à 25 fr.; œufs, la douzaine, 10 à 15 fr.; beurre, le demi-kilo, 13 à 14 fr.; veaux, le kilo, 5 à 6 fr.; mouton, le kilo, 7,20 à 7,80; porcs de lait, l'unité, 150 à 160 fr.

Marché de Tolence. — Bœuf : 1re catégorie, 3,75 à 9,75; 2e catégorie, 1 à 4,25; 3e catégorie, 1 à 2,75.

Marché de Nantes. — Bœuf : 1re catégorie, le demi-kilo, 5 à 7,50; 2e catégorie, 4,25 à 7; 3e catégorie, 2,85 à 4,25.

Mouton : 1re catégorie, le demi-kilo, 7,50 à 10,50; 2e catégorie, 6 à 9,50; 3e catégorie, 5,50 à 8,50.

Porc : 1re catégorie, le demi-kilo, 6,50 à 8,50.

Beurre, le demi-kilo, 12 à 14 fr.; œufs, la douzaine, 10 à 11 fr.; lapins, le demi-kilo, 6,50; poulets, le demi-kilo, 9 à 10 fr.

Syndicat de la boucherie de Nantes. — Cours du 1er mars. — 18 heures : devant 2,90, derrière 5 fr.; 420 veaux : 1re qualité 6,75 à 7,75; 2e qualité 5,35 à 6,25; 297 moutons, le kilo 7,25 à 9,25.

Marché aux veaux du 1er mars. — Entrés hier, 125; rentrés ce jour, 301. Plus haut, 6,25; plus bas, 4,25; moyenne, 6,25.

CANDÉ, 6 mars.

Froment, 150 fr.; seigle, 155 fr.; orge, 140 fr.; avoine, 140 fr.; pommes de terre, les 100 kilos, 100 fr.; paille, les 1.000 kilos, 400 à 420 fr.; foin, 700 fr.; beurre, le demi-kilo, 12 à 13,50; œufs, la douzaine, 9 fr.; poulets, la paire, 92 à 98 fr.; lapins domestiques, la pièce, 12 à 13 fr.; lapins de garenne, 6 à 7 fr.; pigeons, la paire, 8 à 9 fr.

Porcs gras : amenés et vendus 30, le kilo 7 fr. Porcs maigres : amenés et vendus 180, de 180 à 250 fr. Porcelaines : amenés 250, vendus 220, de 110 à 150 fr.

La foire du mois se trouvant huit jours avant la foire de la mi-carême, le nombre des bestiaux amenés était insignifiant ; il est inutile d'en parler.

Poulets, la couple, gros 40 à 45 fr., moyens 35 à 40 fr., petits 30 à 35 fr.; pigeons, la couple, 10 à 12 fr.; lapins, la pièce, 15 à 25 fr.; œufs, la douzaine, 10 à 15 fr.; beurre, le demi-kilo, 13 à 14 fr.; veaux, le kilo, 5 à 6 fr.; mouton, le kilo, 7,20 à 7,80; porcs de lait, l'unité, 150 à 160 fr.

Marché de Nantes. — Bœuf : 1re catégorie, le demi-kilo, 5 à 7,50; 2e catégorie, 4,25 à 7; 3e catégorie, 2,85 à 4,25.

Mouton : 1re catégorie, le demi-kilo, 7,50 à 10,50; 2e catégorie, 6 à 9,50; 3e catégorie, 5,50 à 8,50.

Porc : 1re catégorie, le demi-kilo, 6,50 à 8,50.

Beurre, le demi-kilo, 12 à 14 fr.; œufs, la douzaine, 10 à 11 fr.; lapins, le demi-kilo, 6,50; poulets, le demi-kilo, 9 à 10 fr.

Syndicat de la boucherie de Nantes. — Cours du 1er mars. — 18 heures : devant 2,90, derrière 5 fr.; 420 veaux : 1re qualité 6,75 à 7,75; 2e qualité 5,35 à 6,25; 297 moutons, le kilo 7,25 à 9,25.

Marché aux veaux du 1er mars. — Entrés hier, 125; rentrés ce jour, 301. Plus haut, 6,25; plus bas, 4,25; moyenne, 6,25.

PONTCHATEAU

Poulets, la couple, gros 60 à 70 fr., moyens 45 à 55 fr., petits 30 à 35 fr.; canards, la pièce, 20 à 25 fr.; oies, 30 à 35 fr.; canards, la pièce, 20 à 25 fr.; œufs, 50 à 55 fr.; pigeons, la couple, 10 fr.; lapins, la pièce, 25 à 30 fr.; œufs, la douzaine, 11 fr.; beurre, le demi-kilo, 13 à 13,50.

Beufs gras, le kilo sur pied, 8 fr.; taureaux, le kilo, 7,80; moutons, 7 fr.; porcs, 6,25.

Poulets, les 500 kilos, 230 fr.; poulets, la couple, gros 40 fr., petits 25 fr.; canards, la pièce, 20 fr.; pigeons, la couple, 10 fr.; lapins, la pièce, 12 à 18 fr.; œufs, la douzaine, 9,90; beurre, le demi-kilo, 14,25; vaches grasses, le kilo, 4 fr.; veaux, 6 fr.; porcs de lait, l'unité, 230 à 240 fr. Vaches aménées 14, vendues 6 fr.; veaux aménés et vendus, 5 fr.

Beufs gras, le kilo, 3,50 à 3,90; vaches, 3,50 à 3,80; veaux, 3,50 à 6 fr.; moutons, 5,70 à 6 fr.; porcs, 6,70 à 7 fr.

Beurre en gros, le kilo, 25,50 à 26 fr.; beurre en détail, le livre, 13,50 à 14 fr.; œufs, la douzaine, 7 à 7,50; poulets, la couple, 26 à 28 fr.; canards, 29 à 35 fr.; pigeons, 9 à 11 fr.; lapins, la pièce, 9 à 17 fr.

Harcourts, 350 à 370 fr. les 50 kilos; oignons, 150 fr.

Vaches pleines ou en lait : aménées 29, vendues 11; 1re qualité, 2.700 fr.; 2e qualité, 2.100 fr.; 3e qualité, 990 à 1.200 fr. Beufs de travail : aménés 20, vendus 4, de 5.000 à 6.000 fr. la paire; vaches grasses : aménées 5, vendues 5, de 2.70 à 3.00 le kilo.

Pour la première livre grasse de l'année, il y avait peu de bestiaux; ce qu'on a amené et ce qu'on a vendu.

Beurre, la livre, 12 à 12,75; œufs, la douzaine, 7,50 à 8 fr.; poulets, la couple, gros 75 à 80 fr., moyens 60 à 70 fr., petits 50 à 60 fr.

MACHICOUÏL. Poulets, la couple, gros 55 à 75 fr., moyens 45 à 55 fr., petits 35 à 45 fr.; canards, la pièce, 20 à 25 fr.; oies, 25 fr.; pigeons, la couple, 11 à 12 fr.; lapins, la pièce, 15 à 25 fr.; œufs, la douzaine, 10 à 15 fr.; beurre, la livre, 13,50 à 14 fr.; canards sauvages, 15 fr.; vachons, 3 fr.; harcourts, 3 fr.; bécaisses, 13 fr.; bécaisses, 3,50.

L'imprimeur-Gérant : F. DUPAS.

GUEUDET NANTES - 10, Rue Crébillon - NANTES SES COMPLETS 79 - 95 - 125 - 175 fr. Pour Enfants : 59 - 75 - 89 fr. VÊTEMENTS IMPERMÉABLES, CUIRS, GÎRES, GABARDINES TOUT LE VÊTEMENT, HOMME, DAMES, ENFANTS GUEUDET HABILLE BIEN

RETRO-FORCE MACHINES AGRICOLES LE SEMOIR RETRO-FORCE MACHINES AGRICOLES DIAMANT MACHINES AGRICOLES

Le Plantoir Universel "LE PRATIQUE" a donné pendant la saison 1928 des résultats inespérés malgré la grande sécheresse. Demandez à LA PRATIQUE AGRICOLE 82, Boulevard Babin-Chevaye - NANTES des Renseignements et des Références.

VEULEZ-VOUS ÉCONOMISER ? 80 Francs par quintal sur la moitié de votre consommation de Tourteaux ? PRODUITS MELASSES SUCRAZOTE

Gratis et franco catalogue complet des POMMES DE TERRE DE SEMENCE DE BRETAGNE G. MAZÉAS OFFICE BRETON GUINGAMP (Côtes-du-Nord)

VEULEZ-VOUS ÉCONOMISER ? 20 Francs par quintal sur le Son ? PRODUITS MELASSES SUCRAZOTE

LE PLASMOGENE PRODUIT POUR ALLAITEMENT ENGRAISSEMENT des VEUX et PORCELETS des ANIMAUX LE PLASMOGENE BLAIN (Loire-Inférieure)

P. Perras ETABLISSEMENTS PULVÉRISATEURS PLOMBÉS À DOS SOLEIL 15 et 20 litres LANCE SIMPLE LANCE DOUBLE LANCE TRIPLE LANCE LATÉRALE

A VENDRE Break 4 places et une Victoria. S'adresser Agence Havas.

MOTOS KERVAN Avenue des Roses, NANTES 350 cm3 soupapes intégrales réservoir de selle... 4.580 f. 250 cm3 2 temps, 3 vitesses pneus ballons, freins à tambours... 3.280 f.

MEMOIRS E.O. DE VENDEUVRE DISTRIBUTEURS D'ENGRAIS E.O.

Extraits de nos Prix-courants à la Culture : Distributeurs d'Engrais Largeur 2 mètres, prix : 1.855 SEMOIRS EN LIGNES Largeur 2 m., 13 rangs... 2.910 SEMOIRS à la VOLÉE Largeur 3 mètres, prix : 1.710

CABINET A. BLOUIN 8, rue de Felire - NANTES Téléphone 128.55 17 années de références A CEDER A NANTES Café boul. fréquent, 120 fr. p. j. Loyer 700 fr. Prix 20.000 fr. Café avec 2 ch. meubl. quart. agréab. Prix 45.000 avec 30.000 cpt. Café 3 ch. meubl. tr. bel equip. face égise, 350 fr. par jour. Beau log. Pr. 38.000 fr. Café s. place plein centre, aff. 700 fr. p. j. Pr. à déb. avec 120.000 cpt. Graineterie gros-détail. Beau béd. Pr. 150.000 fr. Bénédict bien placé près cent. Bail 15 ans. Gros rapport. Pr. à déb. avec 100.000 cpt. Tabac-Café et excellent passage. Beau log. Bail 14 ans. Prix 150.000 avec facilités. Huîtres et Coquillages, 1/2 gros et détail. Prix 35.000 (avec auto). Boucherie bon quart, aff. 100.000. Log. 5 pièces. Prix 45.000. Boucherie quart, popul. 1 bœuf, 4 veaux et 8 moutons. Prix 55.000, avec 20.000 cpt. Charcuterie quart, commerce, deux porcs. Beau mater. Prix 35.000 dont 25.000 cpt. Charcuterie tr. bien située. Travail forcé. Pr. 70.000. Pâtisserie bon passage. Pr. 40.000. Épicerie-Mercerie, quart. Pt-Rousseau. Prix 23.000. Laiterie, Gâtellerie, Beurre et Omelette bon quart, 600 fr. par jour. Prix 49.000 à déb. A CEDER DANS LA BEMTON Charcuterie sur place. Pr. 45.000. Café port de pêche agréab, recot, 350 fr. p. j. Pr. 65.000 avec 45.000 cpt. Boulangerie dans ville marit. 100 bagues par mois. Prix 75.000 avec 50.000 cpt. Fromagerie gde plage. Bail 12 ans. Aff. 400.000. Prix 65.000. Boucherie Maine-et-Loire. Bénéfices 60.000. Pr. 120.000. Boucherie pr. Nantes. Pr. 35.000. Hôtel Bénédict à Angers, gde licence. Bon rapport. Prix 65.000. CHOIX IMPORTANT DE TOUS FONDS ET IMMOBILIES. S'ADRESSER DIRECTEMENT AU CABINET.

VEULEZ-VOUS ÉCONOMISER ? 20 Francs par quintal d'avoine ? MILLE FRANCS par cheval et par an ? Voir vos chevaux malades mourir ? Malade de 75 %, les journées d'attente de votre chevalier ? Supplément les Coliques ? PRODUITS MELASSES SUCRAZOTE